

Aide-mémoire Position Tardoc médecins

AA.00 Prestations médicales générales de base

AA.00.0010 Consultation médicale, 5 premières min **Max x1 par séance**

Valeur intrinsèque : Toutes les valeurs intrinsèques

Interprétation médicale : Comprend toutes les activités médicales qui ne sont pas tarifées séparément, p. ex. :

- Anamnèse, Examen du patient
- Salutations à l'arrivée et au départ du patient
- Entretiens
- Examens et actes médicaux ne faisant pas l'objet d'une tarification spéciale (p. ex.: injections spécifiques, pansements, etc.)
- Accompagnement et transmission du patient (instructions comprises) au personnel auxiliaire en vue de tâches administratives
- Des prestations techniques et curatives
- Remise de médicaments (dans des cas d'urgence et/ou de dispensation initiale)

Vaut aussi pour

- Les ponctions, accès, injections par le médecin qui ont lieu dans la salle de consultation et ne sont pas pris en compte en tant que partie intégrante de la prestation dans la position tarifaire (Interprétation générale 52 Voies d'abord, Voies d'abord catégorie 3)
- La lecture du dossier médical et les annotations immédiatement avant et après la consultation
- La rédaction d'ordonnances, de certificats ou l'émission de prescriptions durant ou directement après une consultation.

Pour les prestations sur mandat de l'assureur, il faut appliquer la position tarifaire AA.15.0090.

Les prestations de télémédecine télémedicales de base sont facturées à l'aide des positions tarifaires du sous-chapitre AA.10 Prestations télémedicales de base.

Les prestations en l'absence du patient sont facturées à l'aide des positions tarifaires du sous-chapitre AA.15 Prestations médicales en l'absence du patient

Position précédente TARMED 01.09_BR

00.0010, 00.0100, 00.0110, 00.0710, 00.0720, 00.0760, 00.0770, 00.0780, 00.0790, 00.0800, 00.0810, 00.0820, 00.0830, 00.0840, 00.0850, 00.0860, 00.0880, 00.0890, 00.0900, 00.0920, 00.0930, 00.0940, 00.0950, 00.0960, 00.1010, 00.1110, 00.1350, 00.1360, 00.1870, 00.2255, 01.0010, 01.0020, 01.0030, 01.0040, 03.0130, 03.0230, 04.0030, 04.0090, 04.0270, 04.0280, 04.0510, 04.0940, 04.1140, 04.1150, 04.1160, 08.0010, 08.0020, 08.0030, 08.0060, 08.0070, 08.0210, 08.0510, 08.0620, 08.0810, 08.0830, 08.0840, 08.1260, 08.1280, 08.1420, 08.1560, 08.1570, 08.1620, 08.2140, 09.0210, 09.0910, 09.0920, 10.0620, 10.0710, 10.0910, 15.0120, 17.0450, 19.0060, 19.0070, 19.0080, 19.0090, 19.0890, 19.1710, 19.1750, 19.1770, 19.1780, 19.1790, 19.1800, 20.0790, 21.0040, 21.2110, 21.2610, 21.2620, 26.0510, 32.0010, 39.6010, 39.6020, 39.6030, 39.6310, 39.6600, 39.6640

AA.00.0020 + Consultation médicale, pour chaque 1 min supplémentaire **Max x15 par séance**

Valeur intrinsèque : Toutes les valeurs intrinsèques

Interprétation médicale : -

Position précédente TARMED 01.09_BR

00.0020, 00.0025, 00.0026, 00.0030, 00.0120, 00.0125, 00.0126, 00.0130, 00.0850, 00.0860, 00.0880, 00.0890, 00.0900, 00.0920, 00.0950, 00.0960, 03.0130, 08.0840, 08.1560, 08.1570, 17.0720, 17.0730, 19.0060, 19.0080, 19.0090, 21.0040, 21.2610, 21.2620, 39.6030

Temps de discussion avec le patient

AA.00.0060 Temps de discussion avec le patient dans la phase de diagnostic/traitement pour la préparation, puis le suivi d'une intervention, par période de 1 min. **Max x60 par 90 jours.**

Valeur intrinsèque : Toutes les valeurs intrinsèques

Interprétation médicale : Information et explication des interventions prévues (déroulement, chances et risques) y compris documentation adéquate de l'information du patient.

Vaut aussi pour :

- Les entretiens de préparation d'interventions diagnostiques/thérapeutiques avec les proches d'enfants ou de patients incapables de s'exprimer.
- Le temps de discussion dans le suivi d'une intervention par le médecin ayant effectué l'intervention, dans un délai de 14 jours pour autant que la discussion concernant le diagnostic et le suivi de l'intervention ne soit pas déjà comprise dans une position tarifaire de l'intervention concernée, ou facturée différemment.

Position précédente TARMED 01.09_BR

00.0050, 00.0055, 00.0056, 39.6000, 39.6010, 39.6020, 39.6030, 39.6320

Instruction du patient

AA.00.0070 Instruction du patient par le médecin pour lui apprendre à effectuer lui-même des mesures ou des soins, par période de 1 min. **Max x15 par séance / 30x par 90 jours.**

Valeur intrinsèque : Toutes les valeurs intrinsèques

Interprétation médicale : Vaut pour injections, inhalation, bougirages, sonde gastrique, sonde vésicale, etc.
Ne vaut pas pour l'instruction lors de la remise des médicaments

Position précédente TARMED 01.09_BR

00.0610, 00.0615, 00.0616